Mesdames et messieurs les députés

20 ans après la promulgation de la loi sur le handicap (impulsée par l'union européenne), le constat reste amère.

Ce projet prometteur facilitant l'accès à l'école de tous les enfants, quel que soit leur handicap, s'avère être une belle supercherie !

En effet, malgré les annonces des différents gouvernements pour la mise en place de ce qui devait représenter le développement de la tolérance et du «vivre ensemble» à l'école, l'accueil de qualité de nombreux élèves en situation de handicap reste bien souvent difficilement réalisable, voire impossible selon les problématiques.

Les politiques successives de restriction budgétaire menées ces dernières années ont entrainé la baisse du nombre de places en Institut Médicaux Éducatifs (IME) ou dans d'autres structures spécialisées, laissant de nombreux enfants et leurs familles sans solution.

A l'école, le nombre d'Accompagnant.es d'Elève en Situation de Handicap (AESH) reste insuffisant et de nombreux droits aux aides ne sont pas respectés. La mutualisation des moyens humains impacte les enfants et les personnels fragilisés par le morcellement de l'accompagnement.

De plus, la formation des AESH demeure aléatoire et quasi inexistante. Leur statut est le scandale d'un monde inclusif ne leur permettant pas de vivre dignement. Ces personnels sont précarisés par des salaires inférieurs au seuil de pauvreté et des temps partiels imposés.

Combien d'élèves en situation de handicap sont malmenés dans des classes surchargées, dans un système qui va trop vite, au milieu d'élèves aux besoins multiples devant des adultes auxquels on impose comme priorité l'enseignement du « socle commun » ?

Combien d'enseignants n'osent pas avouer leurs difficultés face à une inclusion aux moyens insuffisants ? Combien d'entre eux.elles compensent, avec un immense sentiment de solitude, la perte d'un enseignement de qualité ?

Combien de parents doivent interrompre ou voient leur emploi fragilisé pour rester avec leur enfant faute d'accueil suffisant ?

Combien d'enfants souffrent d'être exclus d'activité culturelle ou sportive faute de moyens humains et matériels ?

Combien d'enfants ne reçoivent pas l'enseignement adéquat, faute de professionnels formés pour les accompagner ?

Combien de classes et d'écoles épuisées par l'intégration d'élèves en souffrance face à l'absence de réponses adaptées à leurs besoins (soin, aménagements, accompagnements humains...) ?

Faire des économies sur le dos des élèves en situation de handicap et de leurs familles en détresse est inacceptable et va à l'encontre des droits des enfants et des constitutions française et européenne.

Exigeons ensemble le recrutement, la formation et la mise en place d'un véritable statut pour les AESH car ils et elles sont essentiel.les à la réussite de ce projet.

Exigeons ensemble des places dans les dispositifs de soin adaptés à la prise en charge d'enfants porteurs de handicap pour lesquels l'école n'a pas de réponse.

Exigeons ensemble les moyens pour donner une place qui revient de droit à chaque enfant au service de son épanouissement.

Nous fêtons aujourd'hui, 11 février 2025, le vingtième anniversaire de la loi pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

Il est donc temps de construire un projet de société plus noble et ambitieux.

Les personnels concernés sont prêts, avec les familles, ils attendent des moyens pour l'appliquer réellement !